

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 03 – 17 : AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU BASSIN D'ARCACHON SUD :  
AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

En décembre dernier, lors de l'assemblée délibérante du 15 décembre 2017 il vous avait été présenté une délibération visant à autoriser la DREAL à déposer une autorisation de défrichement sur les parcelles impactées par le projet d'aménagement des échangeurs autoroutiers de l'A660 de Césarée et La Hume (parcelles numérotées DT 39 DD19 et DI 98).

Les références cadastrales issues des documents d'arpentage ont été modifiées dans le cadre des acquisitions effectuées par la ville, et celles qui ont été présentées dans la délibération initiale sont erronées.

Il convient donc d'autoriser le dépôt d'une autorisation de défrichement sur les parcelles :

- DT 71 et 72 (anciennement parcelle DT 39) située au Sud-Est de l'échangeur de la Hume ;
- DD 78, 79 et 80 (anciennement parcelle DD19) situées au Nord-Ouest de l'échangeur de la Hume ;
- DI 98 située au Nord de l'échangeur de Césarée.

Sur cette base, je vous propose :

- d'autoriser la DREAL à déposer la demande d'autorisation de défrichement portant sur les parcelles DT 71 et 72, DD 78, 79 et 80, et DI 98.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
**Maire de Gujan-Mestras**



**Publication le...30/03/2018**  
**GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018....**